

## Conditions Générales de Vente de L'EXPLOITANT SAEM Valloire

Valmeinier 1500, de Valmeinier 1800, de Valmeinier 1850

Numéro d'immatriculation au RCS de Chambéry sous le numéro 494 940 513

Siège Social : SEM VALLOIRE - en Mairie - 73450 Valloire, 04 79 59 03 90, [sem@valloire.net](mailto:sem@valloire.net)

Numéro de TVA intracommunautaire FR 65494940513

Assureur Responsabilité Professionnelle en France : ALLIANZ.

### GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres de transport sur Remontées Mécaniques, ci-après désignées par «CGVU» s'appliquent à tout Client, usager du Domaine Skiable GALIBIER THABOR.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres de transport sur Remontées Mécaniques, sont valables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, sont accessibles à tout moment sur le Site Internet de l'Exploitant et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les présentes CGVU constituent, conformément à l'article [L.441-6 du Code de commerce](#), le socle de la négociation commerciale entre les Parties.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance au moment de la passation du contrat des présentes CGVU et les avoir acceptées sans réserve. Conformément aux dispositions légales, les présentes CGVU sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande à l'Exploitant.

Si une disposition des présentes CGVU venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. L'acquisition du Forfait implique la prise de connaissance et l'acceptation de l'intégralité des CGVU sans préjudice des voies de recours habituelles, énoncées ci-dessous.

Il appartient au Client de s'informer sur les produits et les tarifs proposés et de sélectionner le plus avantageux pour lui. L'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable du choix fait par le Client

### 1) DÉFINITIONS

- a) « **Domaine Skiable Galibier-Thabor** » désigne le Domaine Skiable de VALLOIRE et de VALMEINIER.
- b) « **Forfait** » désigne le titre de transport vendu par l'Exploitant, auprès des seules Caisses Officielles de l'Exploitant, permettant l'accès Client aux Remontées Mécaniques du Domaine Skiable Galibier-Thabor.
- c) « **Remontées Mécaniques** » désigne les Remontées Mécaniques du Domaine Skiable Galibier-Thabor à l'exception des fils neige et tapis roulants exploités par les écoles de ski.
- d) « **Exploitants** » désigne la SEM VALLOIRE et la SEMVAL.
- e) « **Caisses Officielles** » désigne les Caisses des Verneys, du Moulin Benjamin, de la Sétaz, de la Brive, de l'Arméra, de

### 2) FORAITS

Le Forfait est composé d'un support rechargeable sur lequel est enregistré un titre de transport et est mentionné un numéro unique. Le Forfait donne accès, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux Remontées Mécaniques en service et correspondant à la catégorie du Titre. Le nombre de jours se décompte dès le premier passage à la borne secteurs de validité du Forfait sont définis sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des Remontées Mécaniques telles qu'elles sont affichées aux Caisses Officielles de l'Exploitant, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement. L'utilisateur doit être porteur de son Forfait durant tout le trajet effectué sur chaque Remontée Mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de l'Exploitant qui est en droit de le lui demander.

Les tarifs des Forfaits sont affichés aux abords des Caisses Officielles. Les prix sont des prix hors assurance, toutes taxes comprises et en euros. Ils sont également consultables sur les sites : [www.skipass.valloire.com](http://www.skipass.valloire.com) et [www.skipass-valmeinier.com](http://www.skipass-valmeinier.com). L'Exploitant se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis. Le taux de TVA applicable est le taux français en vigueur au jour de la vente du Forfait.

Des réductions sont proposées aux enfants de cinq à douze ans inclus et aux seniors de plus de soixante-cinq ans inclus. Les personnes âgées de soixante-quinze ans et plus ou les enfants de moins de cinq ans bénéficieront de la gratuité sur les Remontées Mécaniques, sous réserve des modalités affichées aux caisses et à l'article 3.b des Conditions Générales.

Les dates d'ouverture et de fermeture des Remontées Mécaniques sont données à titre indicatif sur les affiches aux Caisses Officielles et sur les sites internet de l'Exploitant.

### 3) CONDITIONS D'ÉMISSION ET DE CONTRÔLE DES FORAITS

- a) **Port du Forfait** : Les titulaires d'un Forfait devront porter ce dernier dans une des poches de leur vêtement, à l'exclusion des bonnets, gants, etc.
- b) **Photos et justificatif d'identité** : Les Forfaits saison comporteront une photographie récente du titulaire du Forfait, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef. Le bénéfice d'une réduction tarifaire en fonction de la catégorie d'âge est subordonné à la production obligatoire de justificatifs originaux d'identité au moment de l'achat. Aucune photocopie de justificatif ne sera acceptée. L'âge du Client sera pris en compte au premier jour de validité du Forfait concerné. Aucune réduction ne sera accordée après l'achat du Forfait.
- c) **Modalités de paiement** : Aux Caisses Officielles de l'Exploitant, les paiements peuvent être effectués :
  - Par chèque encaissable sur un compte bancaire ouvert en France à l'ordre de l'Exploitant. Les chèques étrangers ne peuvent servir de mode de paiement

- En devises euros à hauteur des plafonds réglementaires (Cf articles L 112-6 et D 112-3 du Code Monétaire et Financier)
- Par carte bancaire,
- Par chèques vacances (sur lesquels aucun rendu de monnaie ne sera effectué).

Chaque émission de Forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente. Il doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande/réclamation.

**d) Pénalité de retard de paiement - Indemnité Forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement :** Pour les Clients en compte, en cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard de paiement calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une Indemnité Forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

**e) Bon de livraison et justificatif :**

Toute émission de Forfait donne lieu à la remise d'un justificatif sur lequel figure la nature du Forfait, sa date de validité et son numéro unique. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté lors de tout contrôle et/ou réclamation.

Sur demande du Client, il est délivré un bon de livraison sur lequel figure, pour une transaction unique, le nombre de produits achetés, le prix total hors taxe de la transaction et le montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

**f) Infractions aux clauses de transport :**

Tout usager est susceptible d'être contrôlé au départ et/ou à l'arrivée des Remontées Mécaniques par un contrôleur assermenté. Il doit être porteur d'un titre de transport en cours de validité." Toute personne utilisant une Remontée Mécanique donnant l'accès au Domaine Skiabile Galibier Thabor, sans Forfait ou muni d'un Forfait non-conforme, sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect par la personne titulaire d'un Forfait des règlements de police affichés au départ des Remontées Mécaniques.

Le Forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les agents assermentés de l'Exploitant. L'absence de Forfait ou l'usage non-conforme ou détourné d'un Forfait (exemple : utilisation d'un Forfait vendu au tarif enfant par un adulte) est passible du versement d'une Indemnité Forfaitaire éteignant l'action publique égale à cinq fois la valeur du Forfait journalier sur le Domaine Skiabile et le cas échéant de la somme due au titre du transport (Articles R 342-19 et R 342-20 du Code du Tourisme augmentée des frais de dossier dont le montant est fixé à 40 €.

La falsification d'un Forfait et/ou l'utilisation d'un Forfait falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts.

Dans tous les cas précités, le Forfait du contrevenant pourra être retiré par le contrôleur assermenté aux fins :

- De rapporter la preuve d'une contravention ou d'un délit (faux, escroquerie...) à fournir à l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie,
- De restituer le Forfait auprès de son véritable propriétaire.

Dans tous les cas précités, l'Exploitant pourra procéder à la désactivation du Forfait.

La restitution du titre à son titulaire s'effectuera après paiement de l'indemnité Forfaitaire majorée

**g) Transmission et revente interdite**

Le Forfait est strictement personnel, incessible et intransmissible pendant toute sa durée de validité (sauf le Forfait correspondant à la durée la plus courte de la grille tarifaire). Le Forfait ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux. Tout achat de Forfait en dehors des Caisses Officielles de l'Exploitant est passible de poursuite judiciaire par l'Exploitant.

**h) Vente à distance & vente en ligne.**

En application des dispositions de l'Article L 221-18 du Code de la Consommation, le droit de rétractation, prévu aux articles L 121-18 et suivants du Code de la Consommation » n'est pas applicable en matière de vente à distance de Forfaits. Ainsi pour toute commande de Forfaits effectuée auprès de l'Exploitant, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.

**i) Perte-Vol du Forfait**

En cas de perte ou de vol et sur présentation du duplicata ainsi que du justificatif de vente du Forfait et moyennant 10€ de frais de traitement, il sera procédé à la remise d'un Forfait pour la durée restant à courir.

**j) Lutte contre le Fraude**

Tout titre en dehors du Titre correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire, est strictement personnel, incessible et intransmissible. Il appartient donc à l'Usager de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé de manière abusive par un tiers. En vue de lutter contre la fraude, l'Usager est informé que des photographies sont automatiquement prises lors de ses passages, par les bornes de contrôle du domaine skiabile Galibier Thabor. Lesdites photographies sont alors comparées par des contrôleurs assermentés qui peuvent ainsi confondre les fraudeurs.

Les photographies sont uniquement destinées à l'Exploitant ; elles ne seront conservées que pendant la durée de validité du Titre de l'Usager photographié.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, l'Usager (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, et de rectification aux informations le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à l'Exploitant à l'adresse indiquée en tête des présentes L'usager peut également s'opposer, pour motifs légitimes au traitement des données selon les modalités définies à l'article 10 des CGVU »

#### 4) REMBOURSEMENT DES FORFAITS

Tout Forfait délivré par l'Exploitant qui n'aurait pas été utilisé ou aurait été utilisé Partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire et ce quelle que soit la durée de validité du Forfait. Les Forfaits à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours ; au-delà ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité. Il est conseillé au Client de souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance couvrant ce risque. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux Caisses Officielles de l'Exploitant.

Les Forfaits perdus ou volés : dès lors que le Client apporte le justificatif délivré systématiquement avec le Forfait, un duplicata

pourra lui être fait, suivant les conditions fixées par l'Exploitant. D'une manière générale, les Forfaits retrouvés sont recueillis à l'accueil du Domaine Skiable. Tout Forfait ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de la part de son titulaire auprès de l'Exploitant sera désactivé par l'Exploitant.

Réclamation : Toute réclamation doit être adressée à SEM Valloire – Route des Charbonnières - 73450 Valloire dans un délai de 1 mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. A défaut, toute réclamation sera irrecevable si le délai d'un mois n'est pas respecté.

#### 5) ASSURANCE CARRÉ NEIGE

Le Client peut choisir en option sur son Forfait la souscription d'une assurance journalière Carré Neige, soumise aux conditions de la société Carré Neige accessibles par ce lien : [www.carreneige.com](http://www.carreneige.com)

Ce choix n'est pas possible en cas d'achat d'un Forfait saison. Pour cette catégorie de Forfait le titulaire peut souscrire une Assurance Carte Neige.

#### 6) INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES

Seul un arrêt de plus d'une journée complète correspondant à la totalité des remontées mécaniques du Domaine skiable Galibier-Thabor, soit 100% des remontées mécaniques fermées, peut donner lieu à un dédommagement proportionné au préjudice subi par le Client dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous. Le dernier jour pris en considération est en tout état de cause le dernier jour de validité du titre concerné.

Au-delà d'une journée complète d'interruption du fonctionnement des Remontées Mécaniques définie tel que ci-dessus, le dédommagement sera déterminé en fonction du nombre de journées ou ½ journées (titre 4 Heures) au cours desquelles le Client n'a pu utiliser son titre du fait de l'interruption de service.

Il prendra les formes suivantes au choix de l'utilisateur :

1/ soit une prolongation immédiate de la durée de validité du titre de transport équivalent au nombre de jours de fermeture.

2/ soit un avoir monétaire en euros, non remboursable, à utiliser durant a saison en cours ou avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1).

3/ soit un remboursement différé, calculé en fin de séjour (2 jours et plus, hors Forfait « saison ») de la manière suivante : pour les Forfaits « séjour » et « famille », tenant compte d'une dégressivité avantageuse. Le dédommagement est la différence entre le prix payé par le Client et le prix du Forfait existant pour la durée du Forfait payé amputée du nombre de jours de fermeture totale des remontées mécaniques.

Exemple : le Client achète un Forfait 'adulte' pour 6 jours = 205 € TTC

S'il y a 2 jours de fermeture de remontées mécaniques, le dédommagement serait de 48.50 € (205 € - 156.50 €) puisque le prix du Forfait 'adulte' pour 4 jours est de 156.50 €. S'il y a 3 jours de fermeture de remontées mécaniques, le dédommagement

serait de 87.50 € (205 € - 117.50 €) puisque le prix du Forfait 'adulte' pour 3 jours est de 117.50 €.

Le dédommagement sera effectué sur présentation d'un formulaire délivré à nos caisses ou par courriel qu'il faudra remplir et retourner dans un délai de trente jours maximum suivant la survenance de l'évènement, accompagnés des justificatifs de vente, à l'adresse suivante : SEM VALLOIRE – Route des charbonnière – 73450 VALLOIRE. « A défaut, toute réclamation sera irrecevable après étude du dossier, le dédommagement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces justificatives. Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du titre concerné.

S'agissant des Forfaits Piétons, ou des Forfaits « saison », aucune compensation ne pourra être accordée en cas d'interruption de service ou de fermeture anticipée du Domaine skiable.

Les compensations prévues aux présentes sont libératoires pour l'Exploitant de tout autre dédommagement.

L'Exploitant ne peut être tenu pour responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre. Il est de la responsabilité de chaque Client de se renseigner sur les conditions météorologiques et de visibilité par tous les moyens mis à sa disposition

#### 7) PREJUDICE MATERIEL ET/OU PHYSIQUE SUR UNE REMONTEE MECANIQUE

En cas de préjudice matériel et/ou physique occasionné sur une Remontée Mécanique, le Client doit faire immédiatement constater ledit préjudice au personnel de la Remontée Mécanique et remplir sans délai une fiche de réclamation auprès de l'Exploitant.

#### 8) RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le titulaire du Forfait est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par Remontées Mécaniques, notamment les règlements de polices affichés au départ des Remontées Mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanctions. Sur les pistes de ski, le titulaire du Forfait doit respecter l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski. Il lui est également recommandé de tenir compte des dix règles de conduite des usagers des pistes éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS). Le ski hors-piste est pratiqué par le titulaire du Forfait à ses risques et périls.

#### 9) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques, dessins et graphismes portés sur les Forfaits, affiches ou tarifs sont déposés et leur reproduction est strictement interdite.

#### 10) PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

10.1 L'ensemble des informations demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires venaient à manquer, l'émission du Forfait ne pourra intervenir.

Certaines données (adresses postales, e-mail, n° tél) pourront également être demandées aux Clients par l'Exploitant pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux Remontées Mécaniques et de contrôle des Forfaits. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant. Le traitement des informations communiquées par le Client à l'Exploitant a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour motifs légitimes aux informations vous concernant ainsi que d'opposition à leur utilisation à des fins promotionnelles par l'Exploitant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'adresse suivante : SEM VALLOIRE- Route des Charbonnières - 73450 VALLOIRE ».

#### **10.2 Conformité RGPD**

L'Exploitant garantit que les process en place sont conformes, sécurisés et garantissent la confidentialité des données en assurant leur traçabilité et leur transparence. Les traitements correspondent à tout processus de collecte, de stockage, d'utilisation, de partage ou encore de destruction des données. Sont qualifiées données à caractère personnel toutes celles qui se rapportent à une personne physique identifiée ou identifiable.

Le Client dispose des droits d'opposition, d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données personnelles, sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante : SEM VALLOIRE- Route des Charbonnières - 73450 VALLOIRE.

La présente demande devra être signée par le Client, accompagnée des éléments requis pour permettre son identification (nom, prénom, email) de la photocopie d'un titre d'identité portant sa signature et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse.

La réponse de l'Exploitant sera communiquée au Client dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Le Client dispose d'un droit de recours auprès de la CNIL.

#### **11) INFORMATION PRECONTRACTUELLE- ACCEPTATION DU CLIENT**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de transport sur Remontées Mécaniques et de toutes les informations et renseignements visés à l'article [L 121-19 du Code de la consommation](#).

Le Client renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à l'Exploitant.

#### **12) DISPOSITIONS GENERALES D'INTERPRETATION**

Les Parties conviennent qu'en cas de litige sur l'interprétation d'une clause des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de transport sur Remontées Mécaniques,

#### **Annexe N°2 :**

l'interprétation qui en serait éventuellement donnée par le Tribunal devra être retenue. Il y aura lieu de modifier, en conséquence, lesdites Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de transport sur Remontées Mécaniques. Par ailleurs, l'illégalité d'une clause ne vaut que pour ladite clause et n'entraîne pas l'illégalité de l'ensemble des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de transport sur Remontées Mécaniques.

#### **13) DROIT APPLICABLE- LANGUE -LITIGES**

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de transport sur Remontées Mécaniques sont rédigées en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de difficulté d'interprétation et/ou d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de transport sur Remontées Mécaniques. Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres de transport sur Remontées Mécaniques sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Dans le cas où un service n'a pas donné satisfaction, le client peut contacter l'Exploitant à tout moment par envoi d'une demande écrite et motivée à l'adresse suivante : [sem@valloire.net](mailto:sem@valloire.net).

Le délai de traitement des demandes est de trente jours à compter de la date de réception.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la Consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75823 PARIS CEDEX 17) selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'exploitant.

La solution proposée par le médiateur et/ou le conciliateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

A défaut de règlement amiable, le client peut saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de Procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R 631-3 du Code de la Consommation)

En cas de prestations achetées auprès d'un organisme tiers (Tours Opérateurs, Résidence de tourisme etc.) les réclamations doivent être formulées directement auprès du prestataire en question

#### **INFORMATION CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT**

En application de l'article L 1431-3 du code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO2 relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

Le CO2 transport pour un Titre journée sur le domaine skiable Galibier Thabor est de 177g, équivalent à un parcours en voiture de 1,25km.

Pour tout renseignement complémentaire, il convient d'adresser sa demande en écrivant à l'adresse suivante :

SEM Valloire Route des Charbonnières 73 450 VALLOIRE